



CONSEIL
COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 081-218101707-20230630-2023D031-DE

S²LO

Acte n° 2023D031 Délibération portant attribution de subventions aux associations

Le 30 juin 2023, à 20h30, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Pietropoli Jean-Philippe, Blanc-Antès Danielle, Faugères Karine, Lequeux Jean-Louis, Frayssinet Sylvie.

Etaient absent(s) excusé(s) : Joëlle DURAND (pouvoir à Roland BENAZECH) , Selam Fatima (pouvoir à Denis MARTY), Verdier Jean-Pierre (Pouvoir à Didier GOULESQUE) , Routhe Jean-Paul (Pouvoir à Jean Philippe PIETROPOLI) , Ducros Alexandre (Pouvoir à Karine FAUGERE)

Le secrétariat a été assuré par : Danielle BLANC ANTES

Le conseil municipal de la commune de Monestiés

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement, Considérant les demandes de subventions formulées par les associations Bricole, Monesties Médiéval, Les marchés d'été, Monesties Village Qualité, LE comité des Fêtes et l'association Patch Considérant la délibération n° 2022D056 en date du 25/11/2022 et la création de l'Association Baptiste Triathlon, Considérant l'importance de la vie associative locale et l'opportunité de la favoriser,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

L'octroi des subventions comme suit pour l'année 2023 :

- Bricole : 600.00 euros
- Monestiés Médiéval : 250.00 euros
- Les marchés d'été : 600.00 euros
- M.V.Q. : 1200.00 euros
- Le comité des fêtes : 150.00 euros
- Association Patch : 150.00 euros
- Association Baptiste Triathlon : 1000.00 euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Monesties, le 30/06/2023
Monsieur le Maire
Denis MARTY

